

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22/05/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/18
Affichage le : 10/07/18
Transmission préfecture le : 09/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180629-lmc1103456-DE-1-1
Du : 09/07/18
Délibération exécutoire le : 10/07/18

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 juin 2018

POLITIQUE C02 JEUNESSE**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS "LES ÉCOLES
DES ECO-ACTIVITÉS- INSTITUT DE LA TRANSITION ENERGÉTIQUE, DU
TERTIAIRE ET DE L'ECO-CONSTRUCTION D'AUBERGENVILLE" (L'EA-ITEDEC)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant la nécessité de fixer le montant et les modalités de la contribution du Département au financement de l'implantation d'une plateforme de formation technique « ferroviaire » à Aubergenville.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer une contribution départementale de 1 000 000 € au centre de formation des apprentis Les écoles des éco-activités – Institut de la transition énergétique, du tertiaire et de l'éco-construction d'Aubergenville (L'EA – ITEDEC) en faveur de travaux de construction et d'équipement d'une plateforme de formation technique ferroviaire à Aubergenville.

Approuve les termes de la convention de financement entre L'EA – ITEDEC d'Aubergenville et le Département relative aux modalités de financement de la contribution départementale annexée à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention de financement entre L'EA – ITEDEC d'Aubergenville et le Département annexée à la présente délibération.

Dit que le versement de cette contribution sera assuré selon les clauses de la convention susvisée, par prélèvement sur les crédits inscrits sur le chapitre 204 article 204182 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 juin 2018

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS "LES ÉCOLES DES ECO-ACTIVITÉS- INSTITUT DE LA TRANSITION ENERGÉTIQUE, DU TERTIAIRE ET DE L'ECO-CONSTRUCTION D'AUBERGENVILLE" (L'EA-ITEDEC)

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (38) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (4) : Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Guy Muller, Laurent Richard.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Catherine Arenou, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Michel Laugier à Laurence Trochu, Olivier Lebrun à Ghislain Fournier, Karl Olive à Jean-François Raynal.